

**Accord complémentaire  
à l'«Accord concernant les produits horlogers  
entre la Confédération suisse et la Communauté  
économique européenne ainsi que les Etats membres»**

Conclu le 20 juillet 1972

Approuvé par l'Assemblée fédérale le 27 septembre 1972<sup>1</sup>

Instrument de ratification déposé par la Suisse le 21 décembre 1972

Entré en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 1973

(Etat le 26 mars 2002)

---

*Le Conseil fédéral suisse,*

*d'une part,*

*Le Conseil des communautés européennes*

*d'autre part,*

Considérant qu'un Accord concernant les produits horlogers entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne ainsi que ses Etats membres a été signé à Genève le 30 juin 1967<sup>2</sup>,

Considérant qu'il importe pour le bon fonctionnement de cet Accord de prendre des dispositions complémentaires,

Considérant l'Ordonnance du Conseil fédéral suisse du 23 décembre 1971<sup>3</sup> réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres,

Considérant l'étroite coopération industrielle dans le domaine horloger entre la Suisse et la Communauté économique européenne,

Prenant acte de la suppression, en même temps que l'entrée en vigueur du présent Accord, des primes de rationalisation accordées par Ebauches S.A. et l'ASUAG et de l'abolition simultanée du contingent visé au point B 3 b de l'Accord précité,

*Sont convenus de ce qui suit:*

**Art. 1**

Les réductions tarifaires prévues aux articles premier et 5 de l'Accord du 30 juin 1967<sup>4</sup> entrent en vigueur en même temps que le présent Accord.

**Art. 2**

Afin que soit considérée comme suisse une montre dont le mouvement est de fabrication suisse pour 50% au moins de la valeur de toutes les pièces constitutives y compris le coût de l'assemblage en vertu de l'article 2, alinéa 2 b, de l'Ordonnance

RO 1972 3373; FF 1972 II 645

<sup>1</sup> RO 1972 3168

<sup>2</sup> RS 0.632.290.13

<sup>3</sup> RS 232.119

<sup>4</sup> RS 0.632.290.13

du Conseil fédéral suisse du 23 décembre 1971<sup>5</sup> réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres, une procédure de certification est établie entre la Suisse et la Communauté selon les règles suivantes:

1. Les ébauches de mouvements de montres fabriquées dans la Communauté dont la liste figure en annexe à l'Accord, ainsi que les parties réglantes et autres pièces constitutives de mouvements de montres fabriquées dans la Communauté et complémentaires des ébauches de fabrication suisse ou communautaire, sont considérées de qualité équivalente à celle des ébauches et pièces de fabrication suisse ayant des caractéristiques techniques comparables. Il est entendu que les montres et mouvements de montres assemblés à partir de ces ébauches et pièces doivent satisfaire aux exigences du contrôle technique légal en Suisse.

2. La liste des ébauches fabriquées dans la Communauté prévue au paragraphe 1 du présent article sera régulièrement mise à jour selon les modalités suivantes:

- a) La demande d'inscription de nouveaux calibres d'ébauches sur la liste est adressée à la Chambre Suisse de l'Horlogerie par les organisations horlogères de la Communauté ou tout fabricant d'ébauches établi dans la Communauté. La requête est accompagnée d'une fiche technique décrivant le calibre d'ébauches. La Chambre Suisse de l'Horlogerie inscrit sans délai le ou les nouveaux calibres sur ladite liste. Dans les cas où l'inscription serait demandée pour un calibre d'ébauches ayant déjà été utilisé en Suisse et ayant subi des échecs au contrôle technique légal en Suisse, la Chambre Suisse de l'Horlogerie peut contester l'inscription. Dans cette éventualité, le requérant peut recourir à la procédure prévue au paragraphe 3 du présent article.
- b) Le retrait de calibres d'ébauches figurant sur la liste est communiqué à la Chambre Suisse de l'Horlogerie par les organisations horlogères communautaires ou par le fabricant qui en avait antérieurement demandé l'inscription.
- c) Dans le cas où les exigences du contrôle technique légal en Suisse ne seraient pas satisfaisantes, la Chambre Suisse de l'Horlogerie peut demander la radiation des calibres d'ébauches concernés figurant sur la liste et notifie cette demande à la partie intéressée. En cas de désaccord, la partie intéressée peut recourir à la procédure prévue au paragraphe 3 du présent article dans un délai de deux mois.
- d) Toute demande portant sur la modification de la liste selon les lettres a, b et c ci-dessus est notifiée sans délai à la Commission Mixte par la Chambre Suisse de l'Horlogerie.

3. En cas de contestation de l'équivalence de la qualité, la Commission Mixte prévue à l'article 9 de l'Accord du 30 juin 1967<sup>6</sup> est saisie sans délai par toute partie intéressée.

De sa propre initiative, la partie la plus diligente demande une expertise conjointe à l'Institut pour le contrôle officiel de la qualité dans l'industrie horlogère suisse et à

<sup>5</sup> RS 232.119

<sup>6</sup> RS 0.632.290.13

un Institut correspondant qualifié de la Communauté désigné par la partie intéressée de la Communauté.

Les Instituts disposent d'un délai de trois mois pour procéder à l'expertise requise.

En vue de cette expertise, les Instituts s'entendent pour prélever deux lots de montres ou de mouvements de montres suffisamment représentatifs et ne dépassant pas, en principe, chacun, 50 montres ou mouvements, l'un dans une entreprise suisse, l'autre dans une entreprise communautaire.

Après contrôle de ces lots selon les normes du contrôle technique légal en Suisse, les Instituts comparent leurs résultats et établissent à l'intention de la Commission Mixte un rapport commun avec leurs conclusions et avec leurs propositions éventuelles.

La Commission Mixte se saisit de ce rapport dès la réunion suivante.

### **Art. 3**

L'Accord ainsi que la liste y annexée sont publiés dans les journaux officiels des Parties Contractantes et communiqués aux fabricants d'horlogerie par les organisations professionnelles intéressées.

Les modifications de la liste annexée font l'objet des mêmes publications et communications.

Tous les trois ans au moins, à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord, la Commission Mixte procède à la refonte de la liste pour tenir compte des inscriptions et radiations intervenues entre-temps. La liste ainsi refondue fait l'objet des mêmes publications et communications.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des organisations professionnelles intéressées.

### **Art. 4**

L'Accord peut être dénoncé par chaque Partie Contractante moyennant un préavis de douze mois.

### **Art. 5**

L'Accord sera conclu et ratifié par les Parties Contractantes en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives.

Le présent Accord entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1973 à condition que les instruments de ratification des Parties Contractantes aient été échangés avant cette date.

Au cas où l'échange des instruments de ratification a lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre 1973, l'Accord entre en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant cet échange.

Fait à Bruxelles le 20 juillet 1972 en double exemplaire.

Pour le  
Conseil fédéral suisse:  
Raymond Probst

Pour le Conseil  
des Communautés européennes:  
Th. C. Hijzen

## Liste prévue à l'article 2

### Calibres équivalents

#### *Société Cattin*

$6\frac{3}{4} \times 8$ C 81	Quartz analogique, sans seconde
$8\frac{3}{4}$ C 86-800	Quartz analogique, seconde au centre
$8\frac{3}{4}$ C 86-810	Quartz analogique, seconde au centre, calendrier
$10\frac{1}{2}$ C 86-1000	Quartz analogique, seconde au centre
$10\frac{1}{2}$ C 86-1010	Quartz analogique, seconde au centre, calendrier
$11\frac{1}{2}$ C 80	Quartz analogique, seconde au centre
$11\frac{1}{2}$ C 80	Quartz analogique, seconde au centre, calendrier
$11\frac{1}{2}$ C 86-1100	Quartz analogique, seconde au centre
$11\frac{1}{2}$ C 86-1110	Quartz analogique, seconde au centre, calendrier
$6\frac{3}{4} \times 8$ C 64	Echappement à chevilles, sans seconde, 18 000 A/h
$6\frac{3}{4} \times 8$ C 64	Echappement à chevilles, sans seconde, calendrier, 18 000 A/h
$10\frac{1}{2}-11\frac{1}{2}$ C 66	Echappement à chevilles, seconde au centre, 18 000 A/h
$10\frac{1}{2}-11\frac{1}{2}$ C 66	Echappement à chevilles, seconde au centre, calendrier, 18 000 A/h

#### *France ébauches*

$5\frac{1}{2}-6\frac{3}{4}$ FE 68 A	Ancre, sans seconde, 21 600 A/h
$6\frac{3}{4}-8$ FE 163	Ancre, sans seconde, 21 600 A/h
$6\frac{3}{4}-8$ FE 163.3	Ancre, seconde au centre, 21 600 A/h
$8\frac{3}{4}$ FE 163.1	Ancre, sans seconde, date, 21 600 A/h
$8\frac{3}{4}$ FE 163.4	Ancre, seconde au centre, date, 21 600 A/h
$10\frac{1}{2}-11\frac{1}{2}$ 233/68 E 21	Ancre, petite seconde, 21 600 A/h
$10\frac{1}{2}$ FE 233/72 E21	Ancre, petite seconde, date, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 233/69 E 21	Ancre, petite seconde, date, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 140 C	Ancre, seconde au centre, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 140.1 C	Ancre, seconde au centre, date, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 140.2 C	Ancre, seconde au centre, jour et date, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 5601	Ancre, seconde au centre, date, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 5602	Ancre, seconde au centre, jour et date, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 5606	Ancre, seconde au centre, date et mois, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 5611	Ancre, automatique, seconde au centre, date, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 5612	Ancre, automatique, seconde au centre, jour et date, 21 600 A/h
$11\frac{1}{2}$ FE 5616	Ancre, automatique, seconde au centre, mois et date, 21 600 A/h
13 FE 5618	Ancre, automatique, seconde au centre, jour et date, 21 600 A/h
$5\frac{1}{2}-6\frac{3}{4}$ FE 5020	Quartz analogique, sans seconde
$5\frac{1}{2}-6\frac{3}{4}$ FE 5120	Quartz analogique, sans seconde
$5\frac{1}{2}-6\frac{3}{4}$ FE 5124	Quartz analogique, sans minute, sans seconde, heure sur 24 h
$5\frac{1}{2}-6\frac{3}{4}$ FE 5130	Quartz analogique, seconde au centre
$5\frac{1}{2}-6\frac{3}{4}$ FE 5180	Quartz analogique, sans seconde, mise à l'heure électrique
$5\frac{1}{2}-6\frac{3}{4}$ FE 5184	Quartz analogique, sans seconde, heure sur 24 h mise à l'heure électrique
$5\frac{1}{2}-6\frac{3}{4}$ FE 6820	Quartz analogique, sans seconde
$6\frac{3}{4}-8$ FE 6120	Quartz analogique, sans seconde
$6\frac{3}{4}-8$ FE 6130	Quartz analogique, seconde au centre
$6\frac{3}{4}-8$ FE 6220	Quartz analogique, sans seconde

<sup>7</sup> Nouvelle teneur selon le ch. I 1 de la D de la Commission mixte horlogère du 4 mai 1994 (RO 1994 3149). Mise à jour selon la modification de 1996 (RO 1996 2866), la modification de 1999 (RO 1999 1405), la modification du 1<sup>er</sup> juillet 1999 (RO 2000 82) et les modifications entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janv. 2002 (RO 2002 81 454).

6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> -8 FE 6230	Quartz analogique, seconde au centre
6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> -8 FE 6320 A	Quartz analogique, sans seconde
6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> -8 FE 6380	Quartz analogique, sans seconde, mise à l'heure électrique
6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> -8 FE 6920	Quartz analogique, sans seconde
6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> -8 FE 6930	Quartz analogique, seconde au centre
6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> -8 FE 6980	Quartz analogique, sans seconde, mise à l'heure électrique
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 7020	Quartz analogique, seconde au centre
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 7021	Quartz analogique, seconde au centre, date
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 7022	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 7023	Quartz analogique, seconde au centre, date à aiguille
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 7027	Quartz analogique, seconde au centre, date et lune/soleil
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 7029	Quartz analogique, seconde au centre, date et phases de lune
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 7037	Quartz analogique, seconde au centre, date, double indication de l'heure (12 et 24 h)
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 70200	Quartz analogique, petite seconde
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 70210	Quartz analogique, petite seconde, date
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 70220	Quartz analogique, petite seconde, jour et date
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> FE 70290	Quartz analogique, petite seconde, date et phases de lune
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7120	Quartz analogique, seconde au centre
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7121	Quartz analogique, seconde au centre, date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7122	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7123	Quartz analogique, seconde au centre, date à aiguille
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7127	Quartz analogique, seconde au centre, date et lune/soleil
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7129	Quartz analogique, seconde au centre, date et phases de lune
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 71200	Quartz analogique, petite seconde
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 71210	Quartz analogique, petite seconde, date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 71220	Quartz analogique, petite seconde, jour et date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 71290	Quartz analogique, petite seconde, date et phases de lune
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7930	Quartz analogique, seconde par disque
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7931	Quartz analogique, seconde par disque, date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 9930	Quartz analogique, seconde au centre
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 9931	Quartz analogique, seconde au centre, date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 10021	Quartz analogique, sans seconde, date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 10030	Quartz analogique, seconde au centre
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 10031	Quartz analogique, seconde au centre, date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 10032	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 10034	Quartz analogique, seconde au centre, indication sur 24 h
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 10060	Quartz analogique, seconde au centre, alarme à aiguille
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7220	Quartz analogique, seconde au centre
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7221	Quartz analogique, seconde au centre, date
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7222	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7223	Quartz analogique, seconde au centre, date à aiguille
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7224	Quartz analogique, seconde au centre, date et deuxième fuseau
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7227	Quartz analogique, seconde au centre, date et lune/soleil
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7228	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7229	Quartz analogique, seconde au centre, date et phases de lune
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7234	Quartz analogique, date et deuxième fuseau à aiguille
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 7237	Quartz analogique, seconde au centre, date, double indication de l'heure (12 et 24)
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 11021	Quartz analogique, sans seconde, date
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 11030	Quartz analogique, seconde au centre
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 11031	Quartz analogique, seconde au centre, date
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 11032	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 11522	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 11536	Quartz analogique, seconde au centre, jour, date et mois
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 11539	Quartz analogique, seconde au centre, jour, date et phases de lune
11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> FE 11549	Quartz analogique, seconde au centre, jour, date, mois et phases de lune

11 $\frac{1}{2}$ FE 11599	Quartz analogique, seconde au centre, phases de lune, heure marée et amplitude marée
13 FE 7321	Quartz analogique, seconde au centre, date
13 FE 7322	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
13 FE 7328	Quartz analogique, seconde au centre, jour et date
22,4 mm×20,5 mm FE 3 DA	Quartz analogique, sans seconde, digital avec alarme
11 $\frac{1}{2}$ FE 41131	Ancre, automatique, seconde au centre, date, 28 800 A/h
11 $\frac{1}{2}$ FE 42131	Ancre, automatique, seconde au centre, date, 28 800 A/h

*Société ISA SA*

ISA - 138/103 - 8 $\frac{3}{4}$ '''	Quartz analogique avec seconde au centre et date - Hauteur 1,95 mm sur pont.
ISA 268/310, 6 $\frac{3}{4}$ ×8	Quartz analogique, 2 aiguilles, électroset par poussoir latéral
ISA 268/320, 6 $\frac{3}{4}$ ×8	Quartz analogique, 2 aiguilles, électroset poussoir fond de boîtier
ISA K62/10 et 20/6, 6 $\frac{3}{4}$ ×8	Quartz analogique, 2 aiguilles
ISA K62/310, 6 $\frac{3}{4}$ ×8	Quartz analogique, 2 aiguilles, électroset par poussoir latéral
ISA K62/320, 6 $\frac{3}{4}$ ×8	Quartz analogique, 2 aiguilles, électroset poussoir fond de boîtier
ISA - K 63/302 - 13"	quartz analogique pour 3 aiguilles et digital (LCD) multifonctions dont réveil"
ISA 369/11, 6 $\frac{3}{4}$ ×8	Quartz analogique, 3 aiguilles
ISA 389/11, 8 $\frac{3}{4}$	Quartz analogique, 3 aiguilles
ISA 389/31, 8 $\frac{3}{4}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date
ISA 389/41, 8 $\frac{3}{4}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date, jour
ISA 389/81, 8 $\frac{3}{4}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date, diurne et nocturne
ISA 307/30, 10 $\frac{1}{2}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date
ISA 307/40, 10 $\frac{1}{2}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date, jour
ISA 307/80, 10 $\frac{1}{2}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date, diurne et nocturne
ISA 317/30, 11 $\frac{1}{2}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date
ISA 317/40, 11 $\frac{1}{2}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date, jour
ISA 317/80, 11 $\frac{1}{2}$	Quartz analogique, 3 aiguilles, date, diurne et nocturne
ISA 8162 - 11 $\frac{1}{2}$ '''	Chronographe quartz analogique avec compteurs en secondes et minutes par tranches de 30 minutes durant 5 heures + date par quantième et jour par aiguille - hauteur 4,3 mm.

*Société Parrenin*

5 $\frac{1}{2}$ -6 $\frac{3}{4}$ HP 6553	Quartz analogique, 3 aiguilles, épaisseur 2,85 mm
6 $\frac{3}{4}$ -8 HP 6060	Quartz analogique, sans seconde
6 $\frac{3}{4}$ -8 HP 6060	Quartz analogique, sans seconde, épaisseur 2,75 mm
6 $\frac{3}{4}$ -8 HP 6653	Quartz analogique, 3 aiguilles, épaisseur 2,85
8 $\frac{3}{4}$ HP 6870	Quartz analogique, seconde au centre
8 $\frac{3}{4}$ HP 6871	Quartz analogique, seconde au centre, date
10 $\frac{1}{2}$ HP 6881	Quartz analogique, 3 aiguilles
10 $\frac{1}{2}$ HP 6884	Quartz analogique, 3 aiguilles, phase de lune
11 $\frac{1}{2}$ HP 6640 B	Quartz analogique, 3 aiguilles
11 $\frac{1}{2}$ HP 6641 B	Quartz analogique, 3 aiguilles
11 $\frac{1}{2}$ HP 6641 B	Quartz analogique, 3 aiguilles et date
18 HP×40	Ancre, petite seconde, 18 000 A/h
11 HP 740 D	Echappement à chevilles, trotteuse centrale, 18 000 A/h
11 HP 741 D	Echappement à chevilles, trotteuse centrale, calendrier, 18 000 A/h
11 $\frac{1}{2}$ HP 1640 D	Echappement à chevilles, trotteuse centrale, 18 000 A/h
11 $\frac{1}{2}$ HP 1641 D	Echappement à chevilles, trotteuse centrale, calendrier, 18 000 A/h
12 HP 2640 D	Echappement à chevilles, trotteuse centrale, 18 000 A/h
12 HP 2641 D	Echappement à chevilles, trotteuse centrale, calendrier, 18 000 A/h
13 $\frac{1}{2}$ HP 3640 D	Echappement à chevilles, trotteuse centrale, 18 000 A/h
13 $\frac{1}{2}$ HP 3641 D	Echappement à chevilles, trotteuse centrale, calendrier, 18 000 A/h

*Hanhart GmbH*

19" 111	Compteur simple capacité, 15/30 min., Echap. à goupilles
19" 112	Compteur simple capacité, 15/30 min., Echap. à goupilles
19" 115	Compteur simple capacité, 15/30 min., Echap. ancre
19" 116	Compteur simple capacité, 15/30 min., Echap. ancre
19" 121	Compteur d'addition capacité, 15/30 min., Echap. à goupilles
19" 122	Compteur d'addition capacité, 15/30/60 min., Echap. à goupilles
19" 125	Compteur d'addition capacité, 15/30/60 min., Echap. ancre
19" 126	Compteur d'addition capacité, 15/30/40 min., Echap. ancre
19" 141	Compteur d'addition capacité, 15/30/60 min., Echap. à goupilles
19" 152	Compteur d'addition capacité, 30 min., Echap. à goupilles
19" 164	Compteur d'addition capacité, 5/10 min., Echap. à goupilles
19" 174	Compteur d'addition capacité, 15/30 min., Echap. à goupilles
19" 185	Compteur d'addition capacité, 30/60 min., Echap. ancre
19" 135	Compteur avec rattrapante capacité, 15/30 min., Echap. ancre
19" 137	Compteur avec rattrapante capacité, 15/30 min., Echap. ancre

*PUW*

$3\frac{3}{4}\times 6$ PUW 211	Quartz analog., ohne Sekunde, Höhe 1,90 mm
$5\frac{1}{2}\times 8$ PUW 111	Quartz analog., ohne Sekunde, Höhe 1,20 mm
$6\frac{3}{4}\times 8$ PUW 900	Quartz analog., Mittelsekunde, Höhe 2,50 mm
$6\frac{3}{4}\times 8$ PUW 910	Quartz analog., ohne Sekunde, Höhe 2,50 mm
$5\frac{1}{2}$ PUW 500	Quartz analog., Mittelsekunde, Höhe 2,50 mm
$5\frac{1}{2}$ PUW 510	Quartz analog., ohne Sekunde, Höhe 2,50 mm
$7\frac{3}{4}$ PUW 920	Quartz analog., Mittelsekunde, Höhe 2,50 mm
$7\frac{3}{4}$ PUW 921	Quartz analog., Mittelsekunde, Kalender, Höhe 2,50 mm
$7\frac{3}{4}$ PUW 922	Quartz analog., ohne Sekunde, Kalender, Höhe 2,50 mm
$8\frac{3}{4}$ PUW 930	Quartz analog., Mittelsekunde, Höhe 2,50 mm
$8\frac{3}{4}$ PUW 931	Quartz analog., Mittelsekunde, Kalender, Höhe 2,50 mm
$8\frac{3}{4}$ PUW 932	Quartz analog., ohne Sekunde, Kalender, Höhe 2,50 mm
$10\frac{1}{2}$ PUW 241	Quartz analog., Mittelsekunde, Kalender, Höhe 2,50 mm
$10\frac{1}{2}$ PUW 242	Quartz analog., ohne Sekunde, Höhe 2,50 mm
$10\frac{1}{2}$ PUW 243	Quartz analog., Mittelsekunde, Day-Date, Höhe 3,00 mm
$11\frac{1}{2}$ PUW 250	Quartz analog., Mittelsekunde, Höhe 2,50 mm
$11\frac{1}{2}$ PUW 251	Quartz analog., Mittelsekunde, Kalender, Höhe 2,50 mm
$11\frac{1}{2}$ PUW 253	Quartz analog., Mittelsekunde, Day-Date, Höhe 3,00 mm
$11\frac{1}{2}$ PUW 256	Quartz analog., Mittelsekunde Multifunktion, Höhe 3,50 mm
$11\frac{1}{2}$ PUW 257	Quartz analog., kl. Sekunde Multifunktion, Höhe 3,50 mm
$11\frac{1}{2}$ PUW 258	Quartz analog., kl. Sekunde Multifunktion, Höhe 3,50 mm
$11\frac{1}{2}$ PUW 259	Quartz analog., Mittelsekunde, Multifunktion, Höhe 3,50 mm
$6\frac{3}{4}\times 8$ PUW 300	Quartz analog., Mittelsekunde, Höhe 2,75 mm
$6\frac{3}{4}\times 8$ PUW 310	Quartz analog., ohne Sekunde, Höhe 2,75 mm
$11\frac{1}{2}$ PUW 255	Quartz analog., Mittelsekunde Multifunktion, Höhe 3,50 mm

*Glashütte*

$11\frac{1}{2}$ 1-10-30	Ancre automatique, hauteur 4,2 mm, 22 rubis.
-------------------------	--

*Société Comexhor Feba*

$6\frac{3}{4}\times 8$ " 6235	quartz analogique avec seconde au centre entraînée à 120 pas/min. avec couple renforcé
$6\frac{3}{4}\times 8$ " 62351	quartz analogique avec support rond diamètre 26,2 mm pour disque entraîné à 120 pas/min. avec couple renforcé
$7\frac{3}{4}$ " 2721	quartz analogique sans seconde et avec date
$8\frac{3}{4}$ " 2831	quartz analogique avec seconde et avec date
$8\frac{3}{4}$ " 2821	quartz analogique sans seconde et avec date
$10\frac{1}{2}$ " 2021	quartz analogique sans seconde et avec date
$11\frac{1}{2}$ " 2121	quartz analogique sans seconde et avec date